



Probleme avec assurance voiture "vol"

Par **teteuf_old**, le **16/11/2007 à 10:05**

Bonjour

Voila notre véhicule a été voler en juin 2007 .

Le véhicule a été retrouver le lendemain a une 30 de kilometre de chez moi.

L'avis de l'expert conclua que les frais s'eleva a 4100 euro avec sieges neuf qui a été dérober et le véhicule estimer 4500 euro .

Donc pour pouvoir récupérer notre véhicule nous avons demander a mettre des sieges occasions "reparation a moindre cout pour l'assurance" 2.500 euro des réparation ,moins 400 euro de franchise.

Quand nous avons récupérer notre véhicule réparer des dégat visuel "nous avons mis sous reserves de problemes mécaniques ce que le gendarme qui a retrouver mon véhicule nous a recommander".

Quelques jours apres avoir récupérer celui ci des craquement dans la boite de vitesse anormale.

Donc je contact le garage qui été en congés ,apres je contact l'assurance qui me dit qu'il faut reexpertiser la voiture se que le garage fait faire.

On apprend que le véhicule n'a jamais été tester n'y expertiser au niveau moteur-turbo-boite de vitesse et chassis.

L'expert conclua que le synchro de boite 2 et 3 son deteriorer et qu'il prenne 50% des réparation (vétuster).

Après renseignement a plusieurs garages on me dit qu'ils ne peuvent faire de devis avant de démonter celle ci et que vu la cote du véhicule la réparation n'est pas valable économiquement.

Donc je demande par téléphone a mon l'assurance de me rembourser mon vehicule , mais la on me dit non que c'est pas possible; qu'ils ne prennent en compte que les synchros de 2 et 3 et même pas la boite de vitesse , qu'ils vont couper court a notre entretien téléphonique et pour m'arranger me payer la moitier du dévis que l'expert leur fournira.

Au mois de octobre je recoit de l'expert un possibiliter de faire un appel d'offre a des garages

pour rachete mon vehicule dans l'état (surement a perte).

Le véhicule est au garage depuis 2 mois 1/2 et nous n'avons pas de 2 eme véhicule (difficulter pour allez travailler et dans la vie de tout les jours).

L'assurance me dit que l'on peu rouler avec le vehicule et un garage me dit non et que sa me mettrai en faute et qu'il doivent me rembourser le vehicule comme dit dans la 1 ere expertise. J'ai envoyer ces jours-ci un recommander avec AR pour obtenir le remboursement de mon vehicule comme ce qui ma ete proposer avant les réparation des dégats visibles.

Nous avons toujours le crédit a payer 4700 euro,l'assurance d'une année complete est régler.

Merci d'avance si on peu nous renseigner sur demarches a effectuer.

Par **jeetendra**, le **18/11/2007** à **11:17**

bonjours, vous pouvez toujours faire une expertise privée bien entendu à vos frais cela vous avez le droit cela pour connaître l'etat exacte de votre vehicule, sa valeur, si elle est reparable economiquement ou pas.

A votre place j'aurais accepté la premiere proposition de l'assureur moins la franchise, elle me paraissait raisonnable vu l'âge et l'etat de votre vehicule.

Vous pouvez aussi entamer une procedure judiciaire en saisissant le tribunal d'instance de votre domicile afin qu'il soit designé un expert independant qui par son rapport tranchera votre different, mais soyez sur de vos arguments, un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais proces, surtout que la justice n'est pas gratuite(avocat, expert automobile) cordialement

Par **Jurigaby**, le **18/11/2007** à **13:20**

Bonjour.

Ceci dit, le vrai dicton, c'est: "Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.."